

## > Les obligations et les responsabilités du propriétaire d'un chat

Avec une alimentation adaptée, déparasité et vacciné régulièrement, votre chaton a toutes les chances de se développer harmonieusement. Voici quelques indications qui vous aideront à le maintenir en pleine forme.

### L'identification

Un chat ou un chaton doit être identifié par une puce électronique ou par un tatouage avant d'être vendu ou cédé à titre gracieux. La vaccination anti-rabique nécessaire par exemple pour aller en Corse, dans les dom-tom ou dans un camping n'est validée que si le chat concerné est identifié, ce qui permet de prouver que c'est bien lui qui a reçu la vaccination.

### La vaccination

Si votre chaton vient d'un élevage, il est fort probable qu'il aura déjà reçu une première injection de vaccin le jour de l'acquisition. Si au contraire votre chaton vient d'un particulier, il n'a probablement jamais été vacciné et il est en âge de l'être. Quoi qu'il en soit, nous vous proposons de faire le point à la Clinique Vétérinaire Paris 17.

### Responsabilité civile

Le propriétaire d'un chat doit être assuré. À défaut, en cas d'incidents causés par l'animal, il devra assurer les conséquences financières de la réparation des dommages. Notez que les contrats d'assurance responsabilité civile multirisque habitation couvrent en principe les dommages causés aux tiers par les animaux domestiques.

### Animal mordeur

Si votre chat venait à mordre ou à griffer quelqu'un, la loi vous oblige à le présenter le plus rapidement possible à un vétérinaire afin d'effectuer trois visites sanitaires à une semaine d'intervalle, dans le but de déceler

l'apparition d'éventuels symptômes de rage. Cette précaution permet de traiter la personne mordue si votre chat se révélait atteint de cette maladie. C'est une précaution obligatoire qui a un coût qui peut être pris en charge par votre assurance responsabilité civile.

### Divagation

Les mairies sont censées lutter contre la divagation des animaux sur leur territoire. Cela entraîne parfois des captures dont peut faire partie votre chat s'il sort. Il est donc très important que votre chat soit identifié afin que l'on puisse vous le restituer facilement. Attention : si le département est infecté par la rage, votre chat sera abattu s'il n'est pas identifié et vacciné !

Voilà pourquoi, à la Clinique Vétérinaire Paris 17, nous recommandons une vaccination systématique des chats et des chiens contre la rage.

